


Nos engagements

Afin d'exercer au mieux ses prérogatives, le conseil d'administration de BRUGEL a défini ses engagements stratégiques pour un fonctionnement efficace du marché.

- 
- 1**
Garantir un marché de l'énergie performant et équitable au bénéfice du consommateur
 - Contrôler le bon fonctionnement du marché et le maintien d'un « level playing field » pour tous les acteurs de l'énergie ;
 - Contrôler la mise en œuvre des obligations de service public par les acteurs économiques du marché, en particulier celles visant à protéger le public fragilisé.
 - 2**
Promouvoir le développement efficient et durable des réseaux de distribution et de transport régional du gaz et de l'électricité
 - Contrôler les plans d'investissement du gestionnaire du réseau de distribution du gaz et d'électricité (SIBELGA) et du gestionnaire du réseau de transport régional d'électricité (ELIA) ;
 - Contrôler le respect des règlements techniques par ces mêmes acteurs et s'assurer de leur bonne adéquation avec les réalités du marché ;
 - Se charger du suivi de la qualité des réseaux et du travail des gestionnaires pour développer leurs réseaux de manière durable (smart grid, smart metering, intégration de la production d'énergies renouvelables).
 - 3**
Conseiller de manière qualitative, précise et proactive les autorités sur le marché de l'énergie à Bruxelles
 - Faire régulièrement rapport au parlement bruxellois sur le bon fonctionnement du marché et la protection des consommateurs, en particulier les plus précarisés ;
 - Remettre au gouvernement des avis et recommandations à sa demande ou d'initiative sur les grands enjeux du marché de l'énergie.
 - 4**
Utiliser au mieux les compétences et l'implication de BRUGEL dans le domaine de l'énergie
 - Collaborer activement avec les autres régulateurs belges et européens ;
 - Consulter toutes les parties prenantes du marché et faciliter le dialogue entre elles ;
 - Consolider l'information utile et la communiquer aux différentes parties impliquées.
 - 5**
Être au service du public
 - Informer régulièrement et de manière accessible tous les publics sur leurs droits et devoirs ;
 - Recevoir et traiter de la manière la plus efficace possible les plaintes des consommateurs ou, à défaut, renvoyer celles-ci vers les services compétents ;
 - Octroyer dans les délais impartis le statut de client protégé aux personnes en difficulté de paiement.
 - 6**
Participer activement à la bonne mise en œuvre de la politique énergétique de la région
 - Certifier les installations photovoltaïques et de cogénération en Région bruxelloise ;
 - Octroyer des certificats verts ;
 - Rendre compte au parlement et au gouvernement de la région des différents aspects du développement des énergies renouvelables à Bruxelles.